



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 25 JUIN 2019  
CONCERNANT :**

- PROJET DE RÉSOLUTION ACCORDANT LE PROJET PARTICULIER PP-2019-02 VISANT À AUTORISER L'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN BÂTIMENT DE TYPE CLASSE MODULAIRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT SITUÉE AU 475, AVENUE BLOOMFIELD

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                 |        |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| INTRODUCTION                                                    | PAGE 3 |
| 1. MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE                          | PAGE 3 |
| 2. PROJET DE RÉSOLUTION VISANT LE PROJET PARTICULIER PP-2019-02 |        |
| a) PRÉSENTATION DES PROJETS                                     | PAGE 3 |
| b) MODALITÉS D'EXERCICE                                         | PAGE 4 |
| c) PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES                         | PAGE 4 |
| 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE                                         | PAGE 5 |

## INTRODUCTION

Une assemblée publique de consultation est tenue le **mardi, 25 juin 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar, à Outremont, relativement à un projet de résolution accordant le projet particulier PP-2019-02 visant à autoriser l'installation temporaire d'un bâtiment de type classe modulaire à l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont située au 475, avenue Bloomfield.

L'assemblée, présidée par Madame Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, débute à **18 h 34**.

Sont également présents :

Le maire :

- M. Philipe Tomlinson

La conseillère :

- Mme Valérie Patreau

Les fonctionnaires :

- Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste et secrétaire substitut d'arrondissement;
- M. René Girard, directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine;
- Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement;
- M. Jean-François Lebrun, conseiller en aménagement.

Ce procès-verbal résume la présentation concernant le projet de résolution du projet particulier PP-2019-02 et les interventions qui ont eu lieu lors des périodes de questions et commentaires.

Des copies des documents suivants sont disponibles à l'entrée de la salle du conseil :

- Ordre du jour de l'assemblée publique de consultation;
- Texte du projet de résolution dans le dossier PP-2019-02;
- Avis public de l'assemblée publique de consultation;
- Carte de la zone visée par le projet;
- Sommaire décisionnel (pour consultation).

### **1. MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Mme Mindy Pollak, présidente de l'assemblée, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et invite M. Jean-François Lebrun à procéder à la présentation du projet particulier.

### **2. PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT LE PROJET PARTICULIER PP-2019-02**

---

#### **A) PRÉSENTATION DU PROJET**

---

#### **PRÉSENTATION DU PROJET PARTICULIER PP-2019-02**

M. Jean-François Lebrun, conseiller en aménagement, procède à la présentation du projet particulier PP-2019-02 à l'aide d'un *powerpoint*. Il situe en premier lieu la localisation prévue des classes modulaires, à environ 50 mètres en retrait. Il résume le phasage du projet soit, en phase 1, l'installation du bâtiment temporaire pour une durée de 3 ans dès septembre 2019 et, en phase 2, un nouvel agrandissement permanent. Le projet présenté est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. M. Lebrun explique que le projet de résolution vise à autoriser l'installation temporaire d'un bâtiment de type classe modulaire à l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont située au 475, avenue Bloomfield. Bien que l'usage prévu soit autorisé dans cette zone, plusieurs éléments ne sont pas conformes au *Règlement de zonage* (1177) :

- le revêtement extérieur (art. 13.3);
- le bâtiment n'aura qu'un seul étage (grille des usages et des normes de la zone PB-9);
- aucun arbre ne sera planté (article 8.9);
- aucune mise aux normes des cases de stationnement ni d'ajout d'espace de chargement et déchargement (articles 9.1.2, 9.2, 9.5 et 10.3).

M. Lebrun présente ensuite les différents comparables à St-Laurent, Villeray et Lasalle, puis le modèle proposé basé sur un module existant à Laval, qui présente une grande fenestration et des éléments

architecturaux intéressants. Il présente ensuite le plan d'implantation (qui sera déposé en annexe A de la résolution du projet particulier) et précise que les six classes prévues pourront accueillir 192 élèves. Il explique l'analyse des critères de PPCMOI par le CCU et note que le Comité consultatif d'urbanisme a trouvé le projet innovant sur sa nature temporaire. Enfin, M. Lebrun lit le texte de la résolution et les conditions qui y sont prévues.

Le calendrier des prochaines étapes est établi comme suit :

- adoption de la résolution : conseil du 2 juillet
- transmission à la Ville centre pour analyse de la conformité au Plan d'urbanisme : dès que possible après la signature des résolutions
- émission du permis : dès que l'arrondissement reçu le certificat de conformité

#### B) MODALITÉS D'EXERCICE

---

Mme Mélanie Diné, du Secrétariat de l'arrondissement, explique que le projet de résolution visant le projet particulier PP-2019-02 n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, car le projet vise la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif de propriété publique et relatif au secteur de l'éducation. Ainsi, suite à la consultation, le projet pourra être adopté par le conseil et être transmis pour analyse de la conformité à la Ville de Montréal.

#### C) PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

---

La présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à s'exprimer sur le projet particulier PP-2019-02.

##### Le maire Philippe Tomlinson

M. Tomlinson se questionne relativement à l'aspect « remise en état ». M. Lebrun explique que les classes modulaires sont seulement déposées au sol. M. Girard ajoute que la construction permanente viendra dans le projet final.

##### M. Karl St-Jacques, urbaniste au Service des ressources matérielles de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

M. St-Jacques se présente et indique aux élu(e)s et fonctionnaires présents que la Commission scolaire (ci-après CSMB) désire soumettre des modifications mineures au projet de PPCMOI présenté ce soir.

Les modifications demandées sont les suivantes :

- légère modification aux dimensions du bâtiment modulaire (perte de moins de 10 cm sur la largeur et ajout d'un peu plus de 1,5 mètre en profondeur);
- la position du bâtiment est également légèrement modifiée en conséquence des modifications aux dimensions, mais également afin d'assurer le respect des normes de sécurité incendie lorsque deux surfaces vitrées se font face. Ainsi, la marge arrière est réduite d'environ 40 cm alors que la marge du côté des baies vitrées sera augmentée de presque un mètre;
- le nombre de baies vitrées a été revu à la baisse (12 à 9) du côté arrière (non visible) du bâtiment afin d'assurer le respect des normes de la CCQ;
- la galerie arrière, son escalier et son garde-corps sont modifiées afin de permettre une sortie « double », par la gauche et la droite, plutôt qu'une sortie directe en ligne droite.

**DÉPÔT** au Greffe : Lettre de M. St-Jacques de la CSMB datée du 25 juin 2019 et contenant le détail des demandes de modifications mineures au projet de résolution. Copie de cette lettre sera transmise à M. Lebrun. M. St-Jacques transmettra également par courriel le plan d'implantation modifié qui sera joint pour remplacer l'annexe A initialement joint au projet de résolution.

##### Le maire Philippe Tomlinson

M. Tomlinson questionne M. St-Jacques relativement aux espaces ajoutés entre les fenêtres. M. St-Jacques explique que la modification donne l'impression que tout est étiré, mais les fenêtres sont de même dimension que prévu initialement. C'est seulement une légère différence d'apparence suite aux modifications aux dimensions.

##### La conseillère Valérie Patreau

Mme Patreau demande quand aurons lieu les travaux. M. St-Jacques répond que cela dépendra du moment où la CSMB recevra l'autorisation de l'arrondissement, mais que ce devrait être après les vacances de la construction, en août, pour environ quatre semaines.

**3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La présidente de l'assemblée remercie les participants de s'être déplacés pour la tenue de cette assemblée de consultation.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT MAINTENANT ÉPUISÉ, LA PRÉSIDENTE DÉCLARE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE LEVÉE À **18 H 59**.

---

La présidente de l'assemblée,  
Mindy Pollak

---

La secrétaire substitut d'arrondissement  
Mélanie Dinel